

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 mai 2015**

Décision n° **CP-2015-0196**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Mission de maîtrise d'oeuvre de conception et de réalisation des espaces publics du quartier de la Part-Dieu - Autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours - Indemnisation des membres libéraux du jury

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 11 mai 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 19 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frih, MM. Vincent (pouvoir à Mme Vullien), George (pouvoir à M. Suchet), Mme Belaziz (pouvoir à M. Bret).

Commission permanente du 18 mai 2015**Décision n° CP-2015-0196**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Mission de maîtrise d'oeuvre de conception et de réalisation des espaces publics du quartier de la Part-Dieu - Autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours - Indemnisation des membres libéraux du jury**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 4 mai 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le quartier de Lyon Part-Dieu est le deuxième quartier tertiaire français et son développement constant depuis de nombreuses années en fait aujourd'hui un quartier de rayonnement métropolitain. Cette dimension nécessite d'engager une nouvelle phase de développement urbain d'une ampleur conforme à ce positionnement.

La position de quartier d'affaires en centre-ville connecté à la gare centrale de l'agglomération fait de la Part-Dieu une porte d'entrée et un espace de redistribution des flux aux différentes échelles spatiales : internationale avec la liaison Rhônexpress vers l'aéroport, européenne et nationale avec le TGV, régionale et métropolitaine avec le réseau de transport express régional (TER)/réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL), et locale avec le réseau de transport collectif urbain (TCU)/syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL). L'ensemble de ce système est intégré au développement du noeud ferroviaire lyonnais et des grandes infrastructures LGV que sont les liaisons vers Barcelone, Francfort, Turin/Milan ou le doublement de la ligne vers Paris via Clermont-Ferrand.

Le pôle d'échange multimodal (PEM) de Lyon Part-Dieu cumule aujourd'hui 125 000 utilisateurs quotidiens de la gare et 170 000 utilisateurs des TCU dans un système sous-dimensionné pour accueillir près de 500 000 déplacements journaliers, tous modes confondus. Une croissance forte de ces flux est attendue dans les années à venir.

Le quartier de la Part-Dieu compte à ce jour plus de 2 200 entreprises, 40 000 emplois, 34 millions de visiteurs annuels dans le centre commercial et des grands équipements culturels de référence. Son attractivité économique fait que Lyon Part-Dieu capte 25 à 30 % chaque année de la demande placée en matière immobilière. Ces données expriment la vitalité et la performance du quartier, tant pour les entreprises que pour les investisseurs.

Par ailleurs, bien que ce quartier soit situé au cœur de la ville et du 3° arrondissement de Lyon, la part résidentielle réduite et l'offre de services insuffisante ne permettent pas une qualité urbaine et de services pour les utilisateurs du quartier que sont les résidents, les salariés, les voyageurs, les visiteurs touristes ou actifs, les consommateurs et les entreprises.

Enfin, le quartier, malgré son niveau d'activité et son attractivité, ne bénéficie pas d'une visibilité européenne suffisante et reste perçu comme très fonctionnel, minéral, dont la qualité des espaces publics nécessite une requalification.

Ces constats, non exhaustifs, ont amené la Communauté urbaine à engager une nouvelle phase de développement du quartier Lyon Part-Dieu dont les principaux objectifs portent sur :

- la nécessité de renforcer la capacité d'accueil de la gare et du PEM pour désaturer son fonctionnement actuel, d'une part, et permettre le développement prévisionnel du trafic à l'horizon 2030, d'autre part,
- l'augmentation de l'offre immobilière, conjuguée à la réhabilitation du parc immobilier existant, inadapté aujourd'hui à la demande et aux enjeux énergétiques,
- les aménagements urbains et les équipements nécessaires au bon fonctionnement et à la qualité de vie, de services et d'usages attendus.

À cette fin, la Communauté urbaine, par délibération n° 2011-2064 du 7 février 2011, a décidé l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants sur l'opération n° 2342 pour un montant total de 2 540 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Par délibération n° 2014-0165 du Conseil de communauté du 23 juin 2014, le programme de l'opération relatif à la mission de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation des espaces publics du quartier de la Part-Dieu à Lyon 3° et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à la réalisation des travaux ont été approuvés.

Cette opération porte sur le périmètre de la gare ouverte et concourt au projet du "pôle d'échange multimodal (PEM) de la Part-Dieu" (mené en partenariat avec SNCF-Gares et connexions, Réseau ferré de France (RFF), le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), l'Etat, la Région, les départements du Rhône et de l'Isère, la Ville de Lyon) et au projet Part-Dieu dans son ensemble.

L'objectif est de réaménager les voiries et espaces publics autour de la gare de la Part-Dieu et du PEM dans l'objectif de produire un "sol facile" à la Part-Dieu.

Une autre opération, conduite en parallèle, porte sur un marché de conception et de réalisation d'infrastructures qui se superpose au secteur d'intervention.

Le programme de la présente opération comporte les éléments suivants :

- l'aménagement de la place Béraudier en sortie de gare de Lyon Part-Dieu côté Rhône avec la coordination des synthèses et des interfaces avec le marché de maîtrise d'oeuvre infrastructures traitant de l'aménagement du sous-sol de la place et, notamment, de la place basse,
- l'aménagement du parvis de la bibliothèque, en complément de l'aménagement de la place Béraudier,
- l'aménagement de la place de Francfort à l'est de la gare, accompagné au droit de la place de l'aménagement de la rue Flandin de l'avenue Pompidou à la rue d'Aubigny,
- l'aménagement de l'avenue Pompidou, de la rue de la Villette au boulevard Vivier Merle,
- l'aménagement du boulevard Vivier Merle, de la rue Paul Bert au cours Lafayette avec le réaménagement du pôle nord de transports en commun (tramway et bus) et la création d'un pôle sud de transports en commun (bus),
- l'aménagement de la rue Desaix, du boulevard Vivier Merle à la rue des Cuirassiers,
- l'aménagement de la rue des Cuirassiers, de la rue Desaix à la rue Bouchut,
- l'aménagement de la rue Bouchut, du boulevard Vivier Merle à la rue Garibaldi, de la rue Mazonod de la rue Garibaldi à la rue André Philip, et l'aménagement de la rue André Philip de la rue Mazonod à la rue Servient,
- l'aménagement du jardin de la Bibliothèque en complément de l'aménagement de la rue Bouchut,
- l'aménagement de la rue Servient, de Vivier Merle au centre commercial et jusqu'à la cité administrative d'Etat pour le trottoir sud.

Les missions confiées au maître d'œuvre sont les suivantes :

Tranche ferme

. mission de base : AVP sur les places de Francfort, Pompidou, Béraudier, sur le boulevard Vivier Merle de la rue Paul Bert au cours Lafayette (à l'exception des pôles transport en commun), sur la rue Servient du boulevard Vivier Merle au centre commercial de la Part-Dieu et jusqu'à la cité d'Etat pour le trottoir sud, sur la rue Bouchut, le jardin de la bibliothèque, le parvis de la bibliothèque, la rue des Cuirassiers de la rue Bouchut à la rue Desaix, la rue Desaix du boulevard Vivier Merle à la rue des Cuirassiers, la rue Mazenod de la rue Garibaldi à la rue Philip, la rue Philip de la rue Mazenod à la rue Servient et la rue Flandin.

. missions complémentaires :

- assistance au maître d'ouvrage pour la communication sur le projet auprès du public,
- assistance au maître d'ouvrage dans les différentes procédures administratives.

Tranche conditionnelle 1

. mission de base : PRO sur les places de Francfort, Pompidou, Béraudier, sur le boulevard Vivier Merle de la rue Paul Bert au cours Lafayette (à l'exception du pôle transport en commun), sur la rue Servient du boulevard Vivier Merle au centre commercial de la Part-Dieu et jusqu'à la cité d'Etat pour le trottoir sud, sur la rue Bouchut, le jardin de la bibliothèque, le parvis de la bibliothèque, la rue des Cuirassiers de la rue Bouchut à la rue Desaix, la rue Desaix du boulevard Vivier Merle à la rue des Cuirassiers, la rue Mazenod de la rue Garibaldi à la rue Philip, la rue Philip de la rue Mazenod à la rue Servient et la rue Flandin.

. missions complémentaires :

- assistance au maître d'ouvrage pour la communication sur le projet auprès du public,
- assistance au maître d'ouvrage dans les différentes procédures administratives,
- participation à la mission de coordination extérieure sur le phasage et le chantier.

Tranche conditionnelle 2

. missions de base : ACT, VISA, DET, AOR sur les places de Francfort, Pompidou, Béraudier, sur le boulevard Vivier Merle de la rue Paul Bert au cours Lafayette (à l'exception des pôles transport en commun), sur la rue Servient du boulevard Vivier Merle au centre commercial de la Part-Dieu et jusqu'à la cité d'Etat pour le trottoir sud.

. missions complémentaires :

- assistance au maître d'ouvrage pour la communication sur le projet auprès du public,
- assistance au maître d'ouvrage dans les différentes procédures administratives,
- participation à la mission de coordination extérieure sur le phasage et le chantier.

Tranche conditionnelle 3

. missions de base : ACT, VISA, DET, AOR sur la rue Bouchut, du boulevard Vivier Merle à la rue du Lac et le jardin de la bibliothèque.

Tranche conditionnelle 4

. missions de base : ACT, VISA, DET, AOR sur le parvis de la Bibliothèque.

Tranche conditionnelle 5

. missions de base : ACT, VISA, DET, AOR sur la rue des Cuirassiers de la rue Bouchut à la rue Desaix et la rue Desaix du boulevard Vivier Merle à la rue des Cuirassiers.

Tranche conditionnelle 6

. missions de base : ACT, VISA, DET, AOR sur la rue Mazenod de la rue Garibaldi à la rue Philip et la rue Philip de la rue Mazenod à la rue Servient.

Tranche conditionnelle 7

. missions de base : ACT, VISA, DET, AOR sur la rue Bouchut, de la rue du Lac à la rue Garibaldi.

Tranche conditionnelle 8

. missions de base : ACT, VISA, DET, AOR sur la rue Flandin de la rue d'Aubigny à l'avenue Pompidou.

Tranche conditionnelle 9

. missions de base : AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR sur les pôles transports en commun suivants :

- le pôle TCU nord existant boulevard Vivier Merle de la rue de Bonnel à la rue Servient,
- le pôle TCU sud à créer boulevard Vivier Merle de la rue Bouchut à l'avenue Pompidou.

Tranche conditionnelle 10

. mission complémentaire : prescriptions architecturales sur les pôles transports en commun suivants :

- le pôle TCU nord existant boulevard Vivier Merle de la rue de Bonnel à la rue Servient,
- le pôle TCU sud à créer boulevard Vivier Merle de la rue Bouchut à l'avenue Pompidou.

et suivi de leur réalisation.

Tranche conditionnelle 11

. mission de base : mission d'études couvrant les phases AVP et PRO sur les objets suivants :

- mise en provisoire des lignes aériennes de contact du trolleybus sur le boulevard Vivier Merle,
- mise en provisoire des lignes aériennes de contact du tramway sur le boulevard Vivier Merle et la rue Servient,
- repose en définitif des lignes aériennes de contact du trolleybus sur le boulevard Vivier Merle,
- repose en définitif des lignes aériennes de contact du tramway sur le boulevard Vivier Merle et la rue Servient,
- études pour la relocalisation du tiroir tramway existant du T1 situé boulevard Vivier Merle sur la rue Servient du boulevard Vivier Merle à la rue Garibaldi,
- modifications de la multitubulaire du tramway en cas de recépage des quais du tramway,
- signalisation ferroviaire des carrefours impactés par le projet d'aménagements urbains,
- déplacement des équipements d'exploitation pour la station de tramway et les stations de trolleybus et bus dans le cadre du réaménagement du pôle TCU nord et de la création du pôle TCU sud.

Une procédure d'appel d'offres restreint a été lancée en application des articles 22, 23, 24, 60 à 64 et 74-III (4° alinéa) du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation des espaces publics du quartier de la Part-Dieu à Lyon 3°.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, et au vu de l'avis du jury émis lors de sa séance du 27 mars 2015, la Commission permanente d'appel d'offres a classé première l'offre du groupement d'entreprises L'AUC AS/AUC/BAS SMETS/CITEC/EGIS/EGIS CONCEPT/RFR ELEMENTS/ON/ABDC/NO DESIGN pour un montant de 4 026 202,00 € HT toutes tranches confondues, soit 4 831 442,40 € TTC (dont 396 063,50 € HT, soit 475 276,20 € TTC pour la tranche ferme).

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales.

Les membres libéraux du jury pourraient être indemnisés sur la base des dispositions de la délibération n° 2015-0134 du Conseil de la Métropole du 26 janvier 2015 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation des espaces publics du quartier de la Part-Dieu à Lyon 3° avec le groupement d'entreprises L'AUC AS/AUC/BAS SMETS/CITEC/EGIS/EGIS CONCEPT/RFR ELEMENTS/ON/ABDC/NO DESIGN pour un montant de 4 026 202,00 € HT toutes tranches confondues, soit 4 831 442,40 € TTC (dont 396 063,50 € HT soit 475 276,20 € TTC pour la tranche ferme) ainsi que tous les actes y afférents.

2° - Autorise l'indemnisation des membres libéraux du jury sur la base des dispositions de la délibération n° 2015-0134 du Conseil de la Métropole du 26 janvier 2015.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2342 pour un montant total de 2 540 000 € TTC en dépenses.

4° - Le montant à payer en 2015 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 2315 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 mai 2015.